



## Traité Bikourim

### Michna 10 - Chapitre 2

כִּיצַד שְׂוֵה לְבֵהמָה?  
חֶלְבוֹ אָסוּר כְּחֶלֶב בְּהֵמָה,  
וְאִין תִּיבִין עָלָיו כָּרֵת.  
וְאִינוֹ נִלְקַח בְּכֶסֶף מִעֶשֶׂר לְאֶכּוֹל בִּירוּשָׁלַיִם.  
וְחֵיב בְּזֵרוּעַ וּלְתֵימִים וְקָבָה.  
רַבִּי אֶלְיעֶזֶר פּוֹטֵר,  
שֶׁהַמוֹצִיא מִחֶבְרוֹ עָלָיו הִרְאִיהָ:

Voici en quoi cet animal ressemble à la bête domestique (behema) : sa graisse est interdite comme celle de cette dernière, mais elle n'entraîne pas de peine capitale, et l'on ne peut pas l'acquérir pour l'argent du Ma'asser Chéni afin de le manger à Jérusalem ; on est tenu d'en prélever pour le Cohen l'épaule, les mâchoires et l'estomac. Rabbi Eliézer en dispense, selon la règle de droit que c'est au demandeur de fournir la preuve de la dette.



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)